

Rapport annuel 2021

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

Service Déchets Ménagers



*Prévenir, collecter,
valoriser & recycler
nos déchets*



PREAMBULE

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, entré en vigueur au 01/01/17, a abrogé le 1^{er} décret du 11 mai 2000 et modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGDMA).

Ce rapport annuel vise un **double objectif** :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le fonctionnement du SPPGDMA.
- Permettre l'information des citoyens sur le coût, le financement et la qualité du SPPGDMA en favorisant une prise de conscience des enjeux de prévention, de tri des déchets, et plus globalement d'économie circulaire par la mise en avant de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport annuel constitue donc pour les collectivités une opportunité pour présenter les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire et rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public.

Celui-ci est consultable par toute personne qui en fait la demande.

SOMMAIRE

MES NOTES	2
PREAMBULE	3
SOMMAIRE	4
EDITO	5
NOTRE TERRITOIRE	6
LE SERVICE DECHETS MENAGERS	7
LA CELLULE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	8
ACCUEILLIR AU QUOTIDIEN	9
LES DONNEES FINANCIERES	10-11
LA CELLULE REDEVANCE SPECIALE	12
CONSEILLER LES PROFESSIONNELS	13
LE POLE PREVENTION-REDUCTION	14-16
COMPOSTER	17
RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER	20-21
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	22
DES ALTERNATIVES AUX DECHETS	23-24
SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC	25
LE POLE COMMUNICATION DE PROXIMITE	26
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	27
LE POLE PRE-COLLECTE	28
RECEPTIONNER, LIVRER, EQUIPER	29
LA PLATEFORME TECHNIQUE	30
LE POLE COLLECTE	31-32
LE POLE DECHETERIE-LOGISTIQUE	33
LES DECHETERIES	35-36
LE TRAITEMENT : ADHESION CALITOM	37
LE TRAITEMENT : EQUIPEMENTS ET SERVICES	38
LES EMBALLAGES ET LE PAPIER	40
LES EMBALLAGES EN VERRE	41
LEXIQUE	42-43

EDITO



Deux ans. Cela fait deux ans que la crise sanitaire liée à la COVID 19 perturbe les habitudes de travail, les consignes de sécurité, et invente de nouveaux flux de déchets (masques, lingettes,...).

Une fois encore, je remercie les agents qui ont permis la continuité du service public des déchets ménagers dans ces conditions. En particulier, les agents exposés, qui ont continué à travailler avec les gestes barrières, et pour certains les embauches décalées, malgré l'inconfort que cela représente. Mais aussi ceux qui n'ont pas pu faire autrement que d'être en télétravail sur de très longues périodes, et qui en ont subi les désagréments : isolement des autres collègues, difficultés psychologiques liées à l'isolement et autres effets indirects.

Je souhaite que cette période inédite s'achève rapidement dans le courant de l'année 2022.

Il s'agira alors de retrouver non seulement des conditions de travail « habituelles », mais aussi une convivialité perdue, qui s'avère essentielle pour que nos services publics ne soient pas déshumanisés et accomplissent leurs missions pour les besoins de tous.

Cette année 2021 a cependant permis de conduire une vaste réflexion sur l'avenir du service public de la collecte des déchets ménagers sur GrandAngoulême. J'ai rencontré les exécutifs des communes de GrandAngoulême, et parfois aussi de nombreux élus en commission ou en conseil municipal. Le sujet ? Le **tri à la source des biodéchets alimentaires** (obligatoire au plus tard en 2024), et la **fréquence de la collecte des OMR**. C'est avec une certaine fierté que j'ai mesuré, le 7 octobre 2021, l'engagement collectif à l'unanimité des délégués communautaires concernant ces deux sujets qui nous auraient semblé, voici encore 15 ans, plutôt incongrus... Le monde bouge : GrandAngoulême est au rendez-vous.

La collecte une semaine sur deux du bac noir, déployée sur une grande partie du territoire, va permettre de rationaliser les déplacements de nos bennes de collecte, de maîtriser la fiscalité, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La mise en place parallèle du tri à la source des biodéchets, avec l'arrivée de nouvelles bornes à biodéchets alimentaires en complément du compostage, va encore réduire le poids du bac noir. Cette avancée est aussi essentielle pour mieux maîtriser nos coûts de traitement.

J'ai conscience des efforts que vont demander ces nouvelles évolutions aux agents du service. Cela va nécessiter des mesures, des analyses, des constructions de tournées, de nouvelles implantations de composteurs ou de bornes dans les communes, des discussions avec les mairies, des distributions de matériel, etc.

Engagé aux côtés des agents, je formule le vœu que tous les habitants du territoire seront eux aussi mobilisés, à l'image des délégués communautaires, pour que cette évolution majeure de la gestion du service public de la collecte soit réussie, et permette en retour à tous d'éviter une hausse de fiscalité, qui ne rime pas avec fatalité.

Yannick PERRONET
Vice-président en charge de la Prévention,
de la collecte et de la valorisation des déchets

NOTRE TERRITOIRE



GrandAngoulême est une Communauté d'Agglomération créée en décembre 1999 passant de 16 communes à **38 communes au 1^{er} janvier 2017** suite à la fusion de 4 EPCI. Avec Angoulême pour ville-centre, l'Agglomération compte aujourd'hui **141 502 habitants** soit **environ 60 000 foyers**.



Président : **Xavier BONNEFONT**

Vice-président en charge de la Prévention, de la collecte
et de la valorisation des déchets : **Yannick PERONNET**

LE SERVICE DECHETS MENAGERS



Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême, dans le cadre des services de proximité rendus à la population, intervient dans la collecte et le tri de l'ensemble des déchets produits par les ménages. Il est composé d'une Cellule Administrative, d'un pôle Prévention des déchets, d'un pôle Communication de proximité et d'un grand pôle Exploitation regroupant les pôles Collecte, Déchèteries-Logistique, la Cellule Redevance Spéciale et la Plateforme Technique.



Quelques chiffres à retenir :

Effectif (nombre d'agents - Hors contractuels)	2020	2021
Direction	1	1
Cellule Administrative et financière	3	3
Pôle Prévention-Réduction	5	6
Pôle Communication de Proximité	5	4
Pôle Exploitation (Pré-collecte, Collecte, Déchèterie-Logistique, Cellule Redevance Spéciale)	148	148
Total	162	162

" Près de 160 agents permanents à votre service ! "

LA CELLULE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



Personnel : 3 agents

1 responsable, 2 agents administratifs et comptables



Les missions :

- Accueil physique et téléphonique (N° Vert)
- Gestion et suivi des correspondances internes et externes
- Prise de rendez-vous (livraison des bacs, collecte des encombrants,...)
- Suivi des actes administratifs et opérations comptables
- Interface entre les services opérationnels et les particuliers
- Transversalité entre les services techniques et administratifs de GrandAngoulême



Les horaires de l'accueil physique et téléphonique :

- Ecouter, Informer, Conseiller : des agents à votre service du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 17h)



" En dehors de ces périodes, certaines informations sont disponibles sur le Serveur Vocal Interactif du n° Vert. "

ACCUEILLIR AU QUOTIDIEN



L'accueil physique et téléphonique occupe une part importante du travail des agents de la cellule administrative et financière. Le Numéro Vert - 0800.77.99.20 - est un service d'accueil téléphonique gratuit depuis un poste fixe mis à la disposition des usagers pour toute question pratique du quotidien concernant :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective
- Les conditions d'accès en déchèterie, la collecte des encombrants
- La demande de bacs, de sacs poubelle jaunes, la fourniture de composteurs, ou encore la distribution de compost, etc.



Quelques chiffres à retenir :

Opérations administratives et comptables	2020	2021	Évolution (%)
Appels « entrants » / n° Vert	17 363	13 404	- 28,80
Rendez-vous « collecte encombrants »	77	91	+ 18
Bons de commande	331	357	+ 7,85
Factures traitées	374	386	+ 3,20

LES DONNEES FINANCIERES

Le Compte Administratif :



Il donne les deux grandes masses, "Fonctionnement et Investissement" pour l'année 2021 : ce sont les **dépenses réelles** d'investissement et de fonctionnement du budget "Déchets Ménagers" pour l'année 2021.



Quelques chiffres à retenir :

Compte Administratif (CA)	(CA) 2020	(CA) 2021	Évolution (%)
Fonctionnement (K€)	16 542	17 237	+ 4,20
Investissement (K€)	3 151	1 999	- 36,56
Total (K€)	19 693	19 236	- 2,32

Dénomination des Collectivités	Taux de T.E.O.M. par année				
	2017	2018	2019	2020	2021
Ex GrandAngoulême 2016	10,25	10,30	10,30	10,30	10,30
Ex Braconne- Charente	12,12	11,55	10,90	10,30	10,30
Ex Vallée de l'Echelle	14,26	12,97	11,64	10,30	10,30
Ex Charente - Boëme - Charraud	R.E.O.M	13,26	11,78	10,30	10,30

*Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour rappel, l'équivalent de la REOM en T.E.O.M. représentait en 2017 (date de la fusion des 4 EPCI) environ 14,69%.

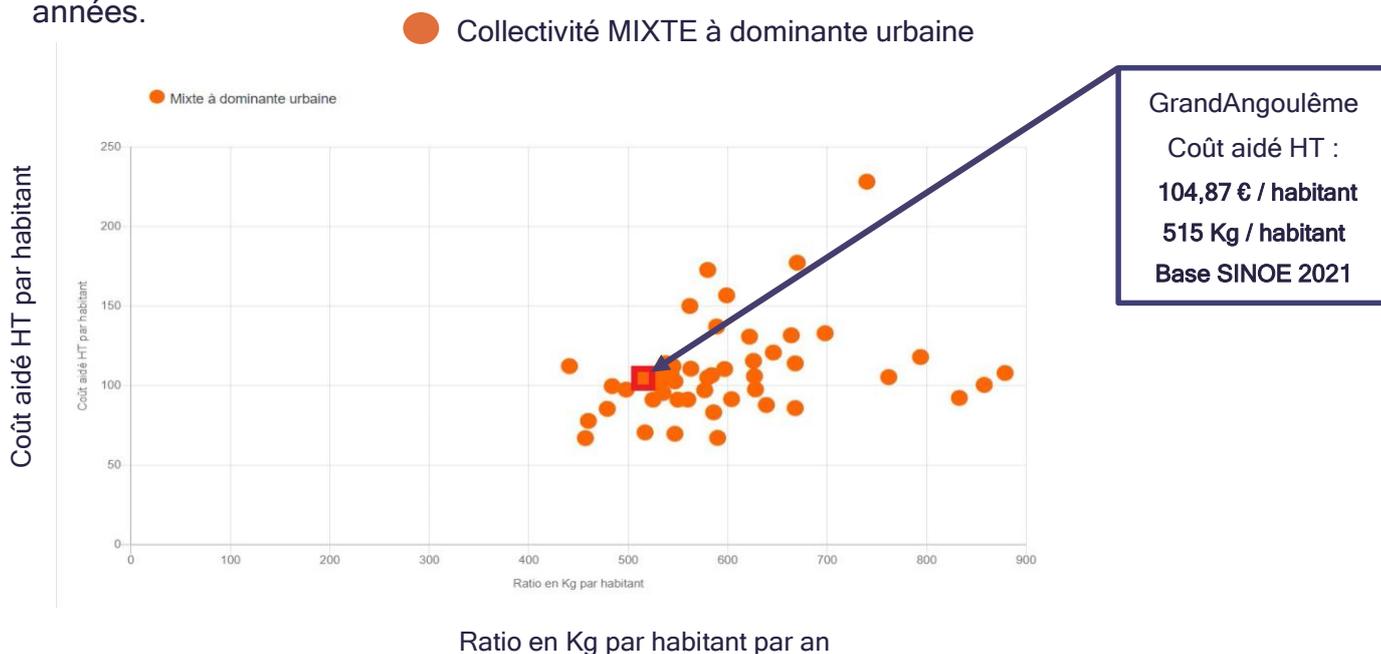
LES DONNEES FINANCIERES

Les données SINOE, base de l'ADEME :



L'analyse des données analytiques du service permet d'une part d'avoir une base de comparaison auprès d'autres collectivités de même nature, d'autre part d'orienter les choix stratégiques au vu des pistes d'améliorations constatées.

GrandAngoulême se situe dans la moyenne basse quant aux tonnages de déchets collectés par an et par habitant mais également concernant les coûts aidés. Cela peut s'expliquer par les différentes « optimisations » opérées ces dernières années.



Le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante urbain :

Les coûts par habitant sont la résultante d'une part des charges fixes, d'autre part des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées). En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, le niveau des coûts par tonne collectée. Une collectivité peut avoir des coûts s'écartant de manière significative de la médiane sans pour autant être atypiques.

Le montant annuel de la principale prestation est la participation donnée à Calitom au titre de la compétence traitement : **3 713 873 € HT (4 085 261 € TTC)**

LA CELLULE REDEVANCE SPECIALE



Personnel : 4 agents

1 responsable, 2 agents administratifs, 1 agent de contrôle



Les missions :

- Gestion administrative et suivi technique des établissements assujettis à la Redevance Spéciale (RS) : sont concernés tous les établissements privés et publics producteurs de déchets dont le volume collecté est supérieur ou égal à **500 litres** d'ordures ménagères résiduelles ou assimilées par semaine, ou qui ne sont pas assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)
- Gestion administrative et suivi technique de certains établissements non assujettis à la RS.
- Contrôle et prospection des « redevables » (**1020 contrôles effectués en 2021**)
- Garantie du service public pour les professionnels et les établissements publics.



Les faits marquants :

- Mise en place de l'abaissement du seuil pour les ordures ménagères résiduelles de 700 litres à 500 litres pour les professionnels.
- Délibération du 9 décembre 2021 nous informant des nouveaux tarifs pour 2022 (passage de 50 € / m³ à 58 € / m³).

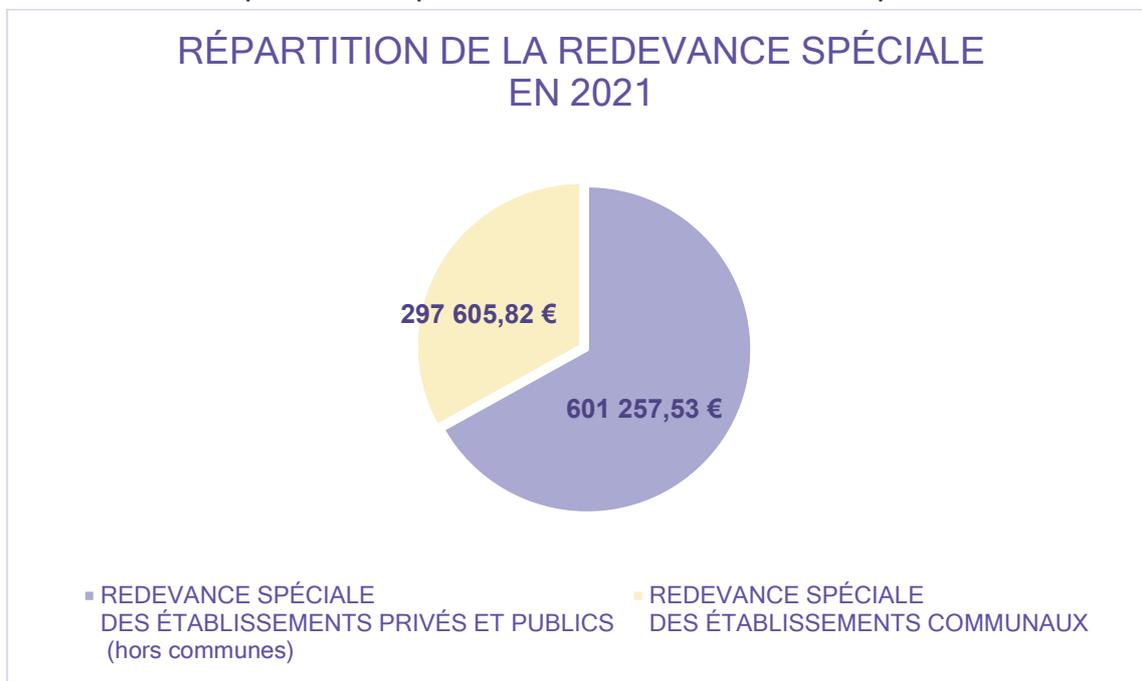
Les perspectives :

- Mise en place de groupes de travail pour le passage en C0,5 OMR partiel en 2022 (Collecte des sacs et bacs noirs tous les 15 jours).

CONSEILLER LES PROFESSIONNELS

Le suivi de la Cellule Redevance Spéciale :

Suite à des contrôles de terrain, la cellule RS transmet chaque année aux professionnels redevables, la facture concernant la collecte de leurs déchets. La T.E.O.M est déduite de cette facturation pour éviter que le service de collecte ne soit pas facturé deux fois.



Quelques chiffres à retenir :

« Redevables / non redevables »	2020	2021	Évolution (%)
Etablissements privés et publics « redevables » (hors communes)	265	306	+ 15,47
Etablissements communaux « redevables »	316	323	+ 2,22
Etablissements « non assujettis »	3 300	3 468	+ 5,09
Montant RS (K€) / Etablissements privés et publics	664	601	- 9,49
Montant RS (K€) / Etablissements communaux	305	297	- 2,62

- 1 697 courriers envoyés aux établissements publics et privés en 2021
- Mises en place de 258 bacs OMR et 310 bacs TRI
- 173 nouvelles entreprises dotées (dont celles ayant changé d'adresse)

LE POLE PREVENTION-REDUCTION



Personnel : 6 agents

1 responsable, 3 animatrices et 2 « maître-composteur »



Missions :



- Avec la publication de la loi AGEC (Anti Gaspillage et pour une Economie Circulaire) du 20/02/2020, la prévention des déchets devient le levier incontournable de la maîtrise des SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers). Elle s'articule de plus en plus avec les services en charge des prestations de collecte. L'objectif est de disposer d'une organisation globale mettant en œuvre tout l'éventail des solutions de réduction, de collecte et de traitement des déchets.
- Le réemploi des objets s'organise à plus grande échelle. GrandAngoulême dispose déjà de deux Espaces Réemploi, chacun sur une déchèterie (La Couronne, L'Isle d'Espagnac). Au-delà de ces sites les partenariats avec les acteurs locaux du réemploi se formalisent et aboutissent à des réalisations concrètes : actions de formation, détournement de flux du traitement vers le réemploi, projet d'un lieu sur le territoire communautaire destiné à la prévention des déchets (Recyclerie globale multi flux). Pour GrandAngoulême, cela représente également l'apparition d'un nouveau métier : Agent Valoriste. Ce poste, faisant l'objet d'une formation dispensée notamment par les partenaires du réemploi, représente le changement professionnel lié à l'évolution des comportements en matière de déchets.

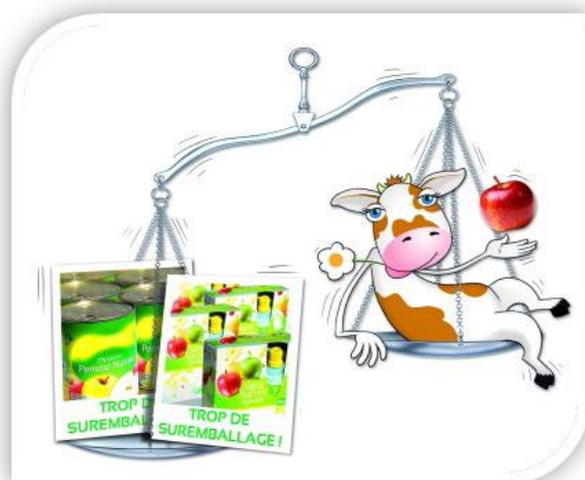


LE POLE PREVENTION-REDUCTION



Missions :

- L'horizon 2024 se rapprochant à grands pas, GrandAngoulême poursuit le déploiement des sites de Compostage Public. Des projets de mécanisation (prévention des TMS, augmentation des capacités de prise en charge, robustesse, intégration urbaine...) se dessinent. Ceux-ci font intervenir des savoir-faire locaux en réponse à des contraintes locales.
- Plus que jamais, l'accompagnement des porteurs de projets, est un élément essentiel du service. Ces derniers, de plus en plus nombreux et sur des thèmes de plus en plus pointus, sollicitent le service Prévention des Déchets pour disposer d'une ressource, d'une aide à la construction de leurs projets.
- L'accompagnement porté par le service Prévention des Déchets concerne également les Communes membres et les acteurs du territoire, notamment en matière de gestion des biodéchets. Ainsi le service Prévention des Déchets se positionne en coordination d'un groupement de commande pour la collecte séparative et le traitement des biodéchets des producteurs publics. Visant non seulement la maîtrise de leurs budgets mais également la mise en conformité réglementaire, ce groupement est aussi un outil de dynamisation de l'action de réduction des déchets. Il sera effectif à la fin du second semestre 2022.



LE POLE PREVENTION-REDUCTION

Des actions concrètes :

Parallèlement à la sensibilisation aux changements de pratiques, le pôle Prévention des déchets s'engage dans « l'opérationnel direct » :

- Mise en place de sites de compostage publics,
- Ouverture d'« Espaces Réemploi » (un en service, l'autre en préparation pour une ouverture en 2021),
- Elaboration d'un groupement de commande pour la collecte séparative des biodéchets des gros producteurs publics,
- Mission de diagnostic sur les biodéchets des métiers de bouche,
- Conception partenariale d'un lieu dédié à la prévention des déchets, etc.

Ces actions constituent une attaque directe du gisement, au-delà de leur effet de sensibilisation des utilisateurs/bénéficiaires, il est possible d'associer à chacune un évitement de déchets.

La prévention des déchets rentre progressivement dans les « standards » d'un service d'exploitation et y est intégrée comme telle.

La gestion de la crise sanitaire :

Le pôle Prévention des Déchets a dû s'adapter pendant la crise sanitaire. Si le premier confinement a vu la fermeture temporaire du service, dès l'été des aménagements ont été apportés pour permettre une continuité de service durant l'année. Le télétravail a été organisé pour l'ensemble des agents du pôle pour lesquels il était possible. Une présence au bureau a été permise une journée par semaine avec un roulement pour éviter les croisements. Le poste de maître-composteur ne pouvant être télétravaillé, le présentiel agent a été maintenu pour assurer la continuité de la maintenance des sites de Compostage Public.

Les actions de sensibilisation, d'animation, ont quant à elles été réduites drastiquement. Face à cela, et pour maintenir un lien avec les usagers comme avec nos partenaires, nous avons proposé la réalisation de vidéos (7 au total) sur leurs activités. Ces vidéos sont aujourd'hui mises à disposition des partenaires et visible sur les réseaux de communication de GrandAngoulême.

COMPOSTER



Le gisement :

Le compostage individuel reste une action forte de GrandAngoulême, en termes de réduction des déchets. En 2021, la collectivité a souhaité donner un nouvel élan en incitant encore plus de foyers à composter. Pour cela, certains équipements sont devenus gratuits, sous certaines conditions. Il est possible d'estimer le tonnage de déchets fermentescibles détournés des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) avec les éléments ci-dessous :

- 801 foyers supplémentaires équipés d'un composteur pour l'année 2021, soit environ 18 475 logements depuis le début du programme de compostage individuel
- Une valeur moyenne de 2,6 personnes par logement
- Un poids de 102 kg de déchets fermentescibles évités par habitant et par an
- Un taux de pratique s'appliquant à 50% des déchets fermentescibles

$$18\ 475 \times 2,6 \times 102 / 1\ 000 \times 50\% = \mathbf{2\ 449\ tonnes\ évitées\ / an}$$

Ce sont donc environ **2 449 tonnes de déchets évités** à la collecte des OMR. A cela, il faut ajouter les tonnages difficilement quantifiables détournés par l'utilisation des sites publics de compostage.

Les équipements :

Deux tailles de composteurs sont à disposition des usagers :

- Des composteurs en plastique de 400 litres utilisés généralement pour les habitats individuels. Ces composteurs sont mis à disposition gratuitement, dans la limite d'un composteur par foyer charentais tous les 5 ans.



- Des composteurs en bois de 800 litres utilisés pour les restaurations collectives, les grandes parcelles et les espaces publics. Une participation financière est demandée pour ces composteurs en bois 800 litres.



- Pour les habitants du territoire ne possédant pas de terrain, des lombricomposteurs sont également mis à disposition gratuitement.



LE COMPOSTAGE PUBLIC

Les sites publics de compostage permettent aux habitants résidant en habitat collectif ou en zone urbaine dense de valoriser leurs biodéchets et réduire ainsi le volume de leurs ordures ménagères.

Depuis 2017, le pôle Prévention des Déchets déploie ce dispositif sur les 38 communes de l'agglomération. Le suivi technique des sites a été professionnalisé : deux « maître-composteur » entretiennent l'ensemble des sites. Le nombre de sites grandissant, le recrutement d'un troisième maître-composteur est en cours.



*Résidence des Tilleuls
Impasse Parmentier
Angoulême - Mars 2021*



*Près de la Salle des Fêtes
Rue des Ecoles
Mornac – Juillet 2021*



*Près de la Salle des Fêtes
Torsac – Juillet 2021*

D'ici 2025, comme le prévoit la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, tous les citoyens devront trier leurs biodéchets. Le déploiement de sites publics de compostage se poursuit donc pour permettre au plus grand nombre de disposer d'une solution pour trier leurs biodéchets.



Quelques chiffres à retenir :

Sites de Compostage Public	2020	2021	Évolution (%)
Nombre de sites actifs	47	56	+19,14

Perspectives :

- Objectif d'environ 70 sites de Compostage Public actifs en 2023.

" Composter en habitat collectif, c'est possible ! "

LE COMPOSTAGE PUBLIC

La crise sanitaire :

La crise sanitaire, les confinements et les couvre-feux successifs ont ralenti l'avancée du programme de « Compostage Public ». En effet, les mises en service de nouveaux sites ont nettement diminuées mais ils sont restés accessibles et leur entretien a perduré.

Les zones soumises aux réglementations de l'urbanisme :

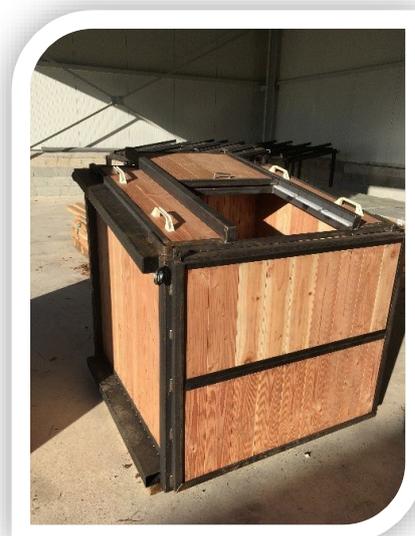
Certains secteurs de l'agglomération sont soumis à des règles de protection du patrimoine. L'implantation d'un site de Compostage Public dans ces zones nécessite l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), après le dépôt d'un dossier. Chaque site a ses particularités et doit donc être traité séparément. Dans ces secteurs, les délais de déploiement de ce type de sites sont donc allongés en raison des démarches administratives. Néanmoins, un premier site a vu le jour en septembre 2020 à Angoulême.



*Site public de compostage
Rue Léonard Jarraud – Angoulême*

Le prototypage d'un nouveau matériel

Pour pallier la fragilité du matériel et répondre aux contraintes formulées par l'ABF, un travail de mise au point d'un composteur spécifique est en cours. Le matériel élaboré avec un chaudronnier charentais a pour objectif de pouvoir être manipulé de manière mécanique avec un camion-grue. L'intérêt est également de mécaniser certaines opérations de maintenance telle que le vidage du bac de maturation ou le transfert du bac d'apport au bac de maturation, pour éviter l'apparition de Troubles Musculo-Squelettique, chez les maîtres-composteur. Ces prototypes seront testés sur deux sites de Compostage Public courant 2022.



RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER

L'Espace Réemploi de La Couronne :

Voilà 4 ans que l'Espace Réemploi de La Couronne a ouvert ses portes. Cet espace, dont la gestion a été confiée à l'association « Emmaüs-Angoulême », permet aux usagers de donner des objets en bon état. Pour GrandAngoulême, la promotion du réemploi est un des axes forts.



Malgré cette fermeture, l'Espace Réemploi a permis de détourner **94 tonnes d'objets** des bennes « métaux », « mobilier », « non-valorisables », etc. Ces objets peuvent ainsi avoir **une seconde vie**.



Espace réemploi 1 – Déchèterie de La Couronne



Quelques chiffres à retenir :

Espace Réemploi La Couronne	2020	2021	Évolution (%)
Tonnage métaux capté	3 t	3 t	- 40
Tonnage mobilier capté	14 t	12 t	- 14,28
Tonnage DEEE capté	11 t	16 t	+ 45,45
Tonnage « non-valorisables » capté	58 t	63 t	+ 8,62
Tonnage total capté	88 t	94 t	+ 6,81

RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER

L'Espace Réemploi de L'Isle d'Espagnac :

Suite aux résultats positifs du premier Espace Réemploi de La Couronne, un second Espace Réemploi a ouvert sur la déchèterie de l'Isle d'Espagnac, le 1^{er} février 2021. Un agent « valoriste » de GrandAngoulême est en charge de cet « Espace Réemploi ». Il se déplace vers les usagers de la déchèterie afin de récupérer les objets en bon état et donne des informations à ceux qui ne connaissent pas ce dispositif. Un partenariat avec plusieurs associations charentaises* a été créé afin de donner une seconde vie aux objets déposés. (*La Recyclerie Avril, Cyclofficine d'Angoulême, Emmaüs-Angoulême, Esope et Envie Charente).

Depuis son ouverture, **15 tonnes d'objets** ont été détournés des bennes de déchèterie.



Espace réemploi 2 – Déchèterie de L'Isle d'Espagnac

Perspectives :

- Développer les Espaces Réemploi sur les autres déchèteries de GrandAngoulême conformément à la Loi AGEC 2020-105.

"L'Espace Réemploi, un dispositif gagnant-gagnant !"

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Accompagner les structures pour changer de pratiques :

« Développer et finaliser son projet de réduction des déchets dans le cadre professionnel »

- **Crèche des Petits Loups de Soyaux :**
« Moins de produits ménagers dangereux ! »

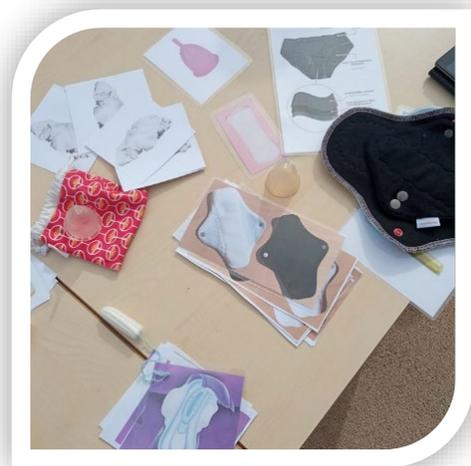
- Information et sensibilisation des agents à la signification des pictogrammes de dangerosité et leurs alternatives.
- Recensement des contraintes liées à la structure.
- Répertoire des produits utilisés.



Alternatives aux produits dangereux

- **Mairie du Gond-Pontouvre :** « des fournitures plus vertueuses ! »
 - Mise en place d'un marché public de fournitures de produits d'entretien plus respectueux de la santé et de l'environnement.
- **ESAT de Fontgrave / Magnac :** ateliers « mieux trier », « moins jeter »
- **Épicerie sociale de Basseau-Grande Garenne / Angoulême :** « Consommer autrement ! »

- Accompagnement logistique des pratiques de l'épicerie : vente en vrac, réduction des déchets alimentaires (approvisionnements, stockage, transformations).
- Ateliers de sensibilisation des agent-es : les leviers de la réduction des déchets au quotidien, le compostage.
- Sensibilisation des bénéficiaires : ateliers « cuisine », « produits ménagers », « produits d'hygiène et cosmétiques » et sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables, etc.



Sensibilisation aux textiles sanitaires réutilisables

DES ALTERNATIVES AUX DECHETS

- Sept vidéos ont été réalisées avec nos partenaires associatifs, ainsi que l'atelier « Sisyphes Vidéos » sur les thématiques environnementales suivantes :



« Limiter et fabriquer soi-même ses produits d'hygiène »



« Cuisiner sans gaspiller »



« Savoir réparer son vélo pour se déplacer en toute liberté »



« Acheter sans emballage »



« Broyer les végétaux taillés pour nourrir le jardin »



« Composter à côté de chez soi »



« Donner plutôt que de jeter »

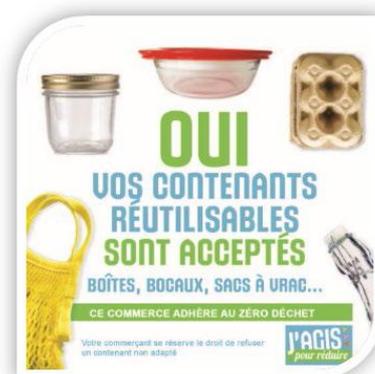
DES ALTERNATIVES AUX DECHETS

- Opération « Mes contenants ont du talent » avec les commerçants de Saint-Cybard

Dans le cadre des actions d'accompagnement à la réduction des déchets menées sur le territoire de GrandAngoulême, le service prévention déchets propose aux commerçants de Saint-Cybard de mener une expérience pilote visant à développer et valoriser la pratique de l'achat sans emballage via les contenants réutilisables des clients.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixe des règles autorisant le consommateur à apporter son contenant lors de l'achat, notre objectif est de faciliter, pérenniser et valoriser cette pratique, tout en enregistrant un retour d'expériences qui nous sera nécessaire afin de développer d'autres projets sur le territoire.

La diversité et la dynamique des activités commerciales, la présence d'un marché, d'une association de commerçants et d'un comité de quartier, font de Saint-Cybard un lieu propice à cette opération.



Le Stop-pub

Depuis 2010, l'action des sensibilisations sur les imprimés non sollicités a été mise en place, date à laquelle a commencé le Programme Local de Prévention des déchets. Des Stop-pub sont mis régulièrement à disposition dans toutes les mairies, les équipements communautaires ou encore pendant des manifestations. Ils permettent d'éviter chaque année des dizaines de kg / habitant d'imprimés non sollicités (INS) déposés dans les boîtes aux lettres non équipée d'un Stop-pub.



Quelques chiffres à retenir :

Données Stop-pub	2020	2021	Évolution (%)
Nombre de Stop-pub en service	13 297	13 370	+ 73
Taux d'équipement (% des foyers équipés)	22,16	22,28	+ 0,12

SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC

Sensibilisation scolaire de l'école primaire aux études professionnelles et supérieures :

Un programme d'interventions développant les différents thèmes de la réduction des déchets a été adressé aux établissements de GrandAngoulême.

En centre de loisirs :

- Effervecentre de Roulet : jeu « actions sans déchet » et atelier sur le compostage
- Sur le temps scolaire :
- École Jules Ferry : intervention en classe sur le compostage
- École 2ème chance : ateliers « Scène de crimes »
- École de Gond-Pontouvre : atelier « Nos objets ont plein d'avenir »
- École du Pontouvre : atelier « « Sériale Jeteur »
- École Uderzo d'Angoulême : atelier « Sériale Jeteur »
- École de Touvre : jeu « Actions sans déchet »

Sensibilisation des animateurs :

- Animateurs du périscolaire de Soyaux
- SA XV formation animateurs à la prévention déchets

Participation à des évènements :

Le pôle prévention-réduction des déchets est régulièrement sollicité pour participer à différents évènements (Troc aux plantes,...) afin d'informer le grand public sur les actions permettant de réduire les déchets.



LE POLE COMMUNICATION DE PROXIMITE



Personnel : 4 agents

1 responsable et 3 agents de communication de proximité



Missions :

- Accompagnement des différents pôles ou services opérationnels (collecte, logistique, déchèterie,...) dans la communication interne et externe sur les différents changements du service à l'utilisateur.
- Communication ciblée sur le tri des déchets.
- Participation aux différentes manifestations du territoire dans le cadre de la promotion du service et la sensibilisation au geste de tri.
- Centralise tous les besoins en supports de communication du service et coordonne la stratégie et la production des supports demandés avec le service Communication de GrandAngoulême.
- Gestion de la communication digitale (page web, réseaux sociaux et serveur vocal interactif).

Les faits marquants :

- En 2021, la crise sanitaire a restreint certaines activités comme les animations ou participations à des événements.
- Le pôle communication de proximité a accompagné les différents pôles du service afin de diffuser les informations sur le terrain (collecte en bout de voie, rappel des consignes de tri, etc)
- Les mises en place de dispositifs de tri supplémentaires dans les résidences ont continuées à voir le jour comme par exemple pour la résidence « *La Source* » à Ruelle - sur - Touvre



*Local poubelle extérieur
Résidence Mutualiste « La Source »*

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Les perspectives :

- Développer la communication digitale. Ce vecteur de communication est rapide et de plus en plus utilisée car il répond au besoin de réactivité du service (Gestion de crise,...) Aujourd'hui, les usagers utilisent **principalement leur « mobile » (68 %)** pour leurs recherches sur internet. Cela va de pair avec l'augmentation de la visibilité de la communication du service via la page Facebook (+14 % du nombre d'abonnés)
- Développer la vidéo pour améliorer la diffusion de l'information
- Raccorder le plus de foyers possible à un dispositif de tri (sac, bac ou colonne enterrée).
- Préparer les campagnes de communication sur le tri des « biodéchets » et l'adaptation de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles dès 2022 sur certaines communes.



Quelques chiffres à retenir :

Mise en place du tri (résidence)	2020	2021	Évolution (%)
Nombre de résidences	7	16	+ 128,57
Nombre de logements	88	169	+ 92,04
Nombre de bacs livrés (pôle Pré-collecte)	33	59	+ 78,78

La communication digitale (Facebook)	2020	2021	Évolution (%)
Nombre abonnés Facebook	1 081	1 232	+ 13,97

La communication digitale (site web)	2020	2021	Évolution (%)
Connexions site web via ordinateur	32 263	26 196	- 18,80
Connexions site web via téléphone mobile	75 864	62 129	- 18,10
Connexions site web via tablettes	5 075	2 986	- 41,16
Total des connexions site web	113 202	91 311	- 19,33

www.pluspropremaville.fr



facebook.com/pluspropremaville.16



LE POLE PRE-COLLECTE



Personnel : 5 agents

1 responsable, 1 adjoint, 1 agent administratif, 2 agents polyvalents.



Missions :

- Livraison et maintenance des bacs roulants pour tous types d'usagers.
- Distribution des sacs poubelles jaunes.
- Gestion des déchets verts issus des services communaux et des particuliers déposant dans le « box » de la plateforme technique de l'Écopole de Frégeneuil.
- Distribution du compost. (réorganisation des distributions en cours)
- Distribution des composteurs.
- Gestion des demandes de bacs et de corbeilles doubles-arceaux dans le cadre des « Éco-manifestations ».

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême sauf pour le broyage des végétaux réalisé par une entreprise extérieure : SUEZ Organique en 2019.

Matériel : 2 fourgons, 1 véhicule léger, 1 chargeuse, 1 mini-chargeuse, 1 élévateur.

Les faits marquants :

- Les missions du pôle Pré-Collecte ont été recentrées sur les missions essentielles du service pendant la période de crise sanitaire. La priorité a été donnée au remplacement des bacs cassés et aux nouvelles dotations de bacs.
- Les distributions de compost, composteurs et les dépôts de végétaux des particuliers (box à végétaux) sur la plateforme technique ont été suspendus.

RECEPTIONNER, LIVRER, EQUIPER



Quelques chiffres à retenir :



Bacs individuels « particuliers »	2020	2021	Évolution (%)
Nombre de foyers dotés en bac OMR*	40 528	41 464	+ 2,30
Nombre de foyers dotés en bac TRI*	46 971	47 858	+ 1,89
Total (bacs individuels en service)	87 499	89 322	+ 2,08
Nombre d'intervention (réparation, dotation,...)	2 078	2 198	+ 5,77
Changement du volume	98	135	+ 37,75
Changement complet (bacs HS, volé, brûlé)	522	625	+ 19,73

**bacs fournis par GrandAngoulême.*

Certains usagers disposent de bacs non fournis par la collectivité (historique)

Bacs Redevance Spéciale (RS), collectifs et regroupement	2020	2021	Évolution (%)
Nombre d'intervention pour « Bacs RS » (réparation, dotation,...)	662	1 080	+ 63,14
Nombre d'intervention pour « Bacs collectifs et de regroupement » (réparation, dotation,...)	300	423	+ 41
Nombre total d'intervention (Bacs RS, collectifs et regroupement)	962	1 503	+ 56,23
Maintenance (réparation)	129	204	+ 58,14
Changement du volume (dotation)	132	624	+ 372,72
Changement complet (bacs HS, volé, brûlé)	399	615	+ 54,13
Recyclage (bac HS repris par PAPREC)	25,74 t	51,10 t	+ 98,52

LA PLATEFORME TECHNIQUE

Mise en service en juillet 1994, la plateforme technique située rue du Port Thureau à Angoulême (Écopole de Frégeneuil) est composée d'un local pour les agents du service Pré-collecte, un hangar de stockage du compost produit dorénavant par Calitom et une zone réservée à la maintenance des bacs.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une partie de la plateforme est consacrée au stockage et à la réparation des bacs de collecte. Les déchets verts issus des services communaux et du box mis à la disposition des particuliers sur le site de la plateforme sont stockés avant broyage.

Seule la réception est assurée en régie depuis le 1^{er} janvier 2013, puisque depuis cette date la production de compost de déchets verts a été arrêtée. Une partie de la plateforme est donc dédiée au broyage par la société SUEZ Organique, prestataire actuel de broyage et de traitement de nos déchets verts. Cette entreprise transporte ensuite le broyat sur ses plateformes de production de compost FERTI 16 à Douzat et FERTI 17 à Vouillé et AES à Saint-Paul La Roche (24).



Quelques chiffres à retenir :

Apport végétaux	2020	2021	Évolution (%)
Tonnage apport en déchèterie	9 725 t	10 986 t	+ 12,96
Tonnage apport direct plateforme	1 518 t	0 t	- 100
Total	11 243 t	10 986 t	- 2,28

Broyat, compost, souches	2020	2021	Évolution (%)
Broyat (évacué par Suez Organique)	2 192 t	4 124 t	+ 88,13
Compost livré à la plateforme par Calitom	299 t	205 t	- 31,43
Souches, grumes	30 t	0 t	- 100



"Le compostage dans son jardin permet de limiter les déplacements en déchèterie. Alors, compostons !"

LE POLE COLLECTE



La collecte classique



Personnel : 90 agents

(Cela prend en compte les agents de l'aire de lavage, de la « benne de jour », de la collecte des colonnes enterrées)



Missions :

- Collecter en porte à porte ou en regroupement les sacs et bacs individuels et collectifs des particuliers et professionnels, à l'exception des professionnels ayant fait le choix d'être collectés par un prestataire privé.

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 28 camions

Fréquence de collecte : La fréquence de collecte sélective est d'une collecte par semaine sur tout le territoire ; celle des OMR est aussi d'une collecte par semaine sauf pour le Plateau d'Angoulême avec des fréquences de deux et cinq fois par semaine.



Quelques chiffres à retenir :

Collecte OMR et TRI (Hors Colonnes enterrées)	2020	2021	Évolution (%)
Tonnage OMR collecté	24 467 t	24 343 t	- 0,5
Tonnage TRI collecté (emballages, papiers)	9 434 t	9 700 t	+ 2,82

() L'accroissement de la distance parcourue par les bennes de collecte est lié à l'harmonisation de la fréquence collecte sélective*

Les faits marquants :

- Maintien des tournées de collecte OMR et TRI pendant toute la durée de la pandémie

Les perspectives :

- Continuer l'optimisation et la sécurisation des tournées de collecte.
- 2022 / 2024 : projet de baisse de fréquence de la collecte OMR, (1 collecte / 15 jours) sur une grande majorité de l'Agglomération, pour être synchrone avec l'interdiction des déchets alimentaires dans les ordures ménagères.

LE POLE COLLECTE

La collecte des colonnes enterrées (CE)



Personnel : 2 agents

2 chauffeurs avec habilitation « grue »



Missions :

- Collecter les colonnes enterrées avec des camions spécifiques équipés de grues.

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 3 bennes de collecte à chargement par le dessus.

Fréquence de collecte : Les colonnes enterrées OMR et TRI sont collectées une fois par semaine ; celles pour le verre sont collectées selon des fréquences spécifiques liées au taux de remplissage des différentes colonnes.



Quelques chiffres à retenir :

Collecte OMR et TRI (colonnes enterrées)	2020	2021	Évolution (%)
Tonnage OMR collecté	2 896 t	2 984 t	+ 3
Tonnage TRI collecté (emballage, papiers)	595 t	628 t	+ 5,5
Nombre de colonnes enterrées TRI	156	160	+ 2,5
Nombre de colonnes enterrées OMR	225	229	+ 1,7

Les faits marquants :

- Mise en place de colonnes enterrées « Bâtiments Myrtilles » / quartier de Basseau à Angoulême et place Voltaire à Gond-Pontouvre.

Les perspectives :

- Réflexion sur la reprise du nettoyage des colonnes enterrées en régie avec l'acquisition d'un camion spécifique.

LE POLE DECHETERIE-LOGISTIQUE



Personnel : 39 agents

- 1 responsable de pôle
- 1 responsable « déchèterie » + 21 agents
- 1 responsable « logistique » + 15 agents



Missions :

- Gérer l'exploitation des 7 déchèteries avec l'encadrement en régie des gardiens (en règle générale, 2 gardiens par site pour accueillir et informer les usagers, ouvrir et fermer les sites, contrôler les volumes apportés et le tri des déchets et veiller aux mesures de contrôle d'accès...
- Transporter les déchets déposés en déchèterie appelé "transfert polyvalent", ainsi que le service de collecte des encombrants.
- Opération de maintenance courante au sein du service Déchets Ménagers
- Lavage des colonnes aériennes

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

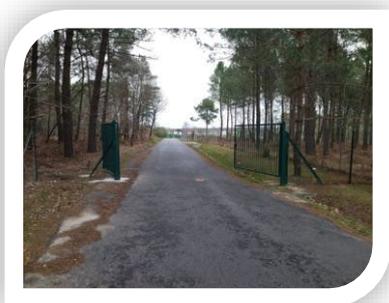
Matériel : 19 véhicules

- **La collecte du verre :** c'est la collecte des bornes d'apport volontaire de verre, aussi bien enterrées qu'aériennes. Cette collecte est assurée en régie, sauf sur les communes issues des ex-CDC Charente - Boëme - Charraud et Vallée de l'Echelle (collectes assurées par la société BRANGEON).
- **La collecte des déchèteries :** Pour servir au mieux les usagers, les chauffeurs ont un rôle essentiel à cette mission.
Le vidage des bennes amovibles permet à chaque quai de rester disponible pour le dépôt. Selon la déchèterie, les chauffeurs parcourent plus de 100 Km par jour. Ce service est assuré du lundi au samedi, couvrant ainsi les horaires d'ouverture des déchèteries.
- **Le transfert polyvalent (collecte papier, verre et vidage de certaines bennes amovibles) :** Chauffeur expérimenté, l'agent chargé du transfert polyvalent doit avoir toutes les qualifications nécessaires pour assurer les missions, à savoir : grue auxiliaire pour le vidage du papier et des plaques de plâtre sur les déchèteries, permis super-lourd pour assurer le vidage des bennes verre sur le site de Cognac.

LE POLE DECHETERIE-LOGISTIQUE

Les faits marquants :

- Activation de la maintenance au sein du service
- Acquisition d'un fourgon de maintenance
- Optimisation des tournées du verre
- Signalétique verticale pour une meilleure compréhension des usagers à la déchèterie de La Couronne
- Ouverture de l'Espace Réemploi de L'Isle d'Espagnac
- Travaux de réfection de voirie et aménagement déchèteries de Dirac et Brie



Réfection voie d'accès – Déchèterie de Dirac



Aménagement « quai bas » – Déchèterie de Brie



Quelques chiffres à retenir

Les distances parcourues	2020	2021	Évolution (%)
La collecte du verre	45 836 km	68 435 km	+ 49,30
Le transfert des déchèteries	266 497 km	319 510 km	+ 19,89

"La pose d'une signalétique verticale sur le quai haut des déchèteries facilite l'orientation des usagers vers les bennes appropriées et donc les opérations de vidage."

"Cela s'accompagne également par différents travaux d'aménagement ou de réfection permettant de sécuriser l'accès et le fonctionnement de nos sites"

LES DECHETERIES

Nos sept déchèteries sont des espaces clos, aménagés et gardiennés, réservés exclusivement aux particuliers, pour accueillir les déchets qui ne sont pas des ordures ménagères. Les particuliers effectuent eux-mêmes le tri et le déchargement de leurs déchets dans les différents conteneurs ou bennes amovibles spécifiques. Ces sites réglementés ne sont pas à confondre avec une décharge. Les déchèteries sont exploitées en régie. Un travail important de sécurisation a été réalisé sur l'ensemble des déchèteries grâce à la mise en place de la vidéosurveillance.

Chaque déchèterie comporte :

- Un "quai haut" : zone de circulation des usagers
- Un "quai bas" : zone de circulation des camions de transport des bennes amovibles en nombre variable en fonction des sites et de la séparation des flux effectués sur la déchèterie (bois, ferraille...)
- Un local gardien
- Un portail d'accès équipé et d'une barrière de régulation du flux de circulation avec un compteur de passage.
- Le quai haut des déchèteries comporte également une zone de stockage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et une zone de stockage des Déchets Ménagers Spéciaux.



Quelques chiffres à retenir :

Données déchèteries	2020	2021	Évolution (%)
Nombre de visites	446 509	555 782	+ 17,75
Tonnage (hors verre)	33 420 t	38 546 t	+ 15,3
Ratio kg / habitant / an (hors verre)	235 kg	271 kg	+ 15,3

" Les chauffeurs assurent le remplacement des bennes amovibles pleines par des bennes vides puis le transport (rotation) des déchets vers les sites de traitement.

En moyenne, chaque benne fait l'objet d'une rotation par jour "

LES DECHETERIES

Les gardiens de déchèterie représentent l'autorité territoriale dans l'enceinte des déchèteries et sont garants du respect du règlement régissant le fonctionnement du site.



Adresses et horaires des sept sites :

Adresse	Horaires « Été » 15 mars - 14 octobre	Horaires « Hiver » 15 octobre - 14 mars
Déchèterie de Brie (16590) Zone de la Grande Garenne	du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h Le samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30 Fermées le dimanche et jours fériés	du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 Fermées le dimanche et jours fériés
Déchèterie de Dirac (16410) Les Landes, Route de Périgueux		
Déchèterie de Fléac (16730) Voie de l'Europe, Zone « Euratlantic »		
Déchèterie de La Couronne (16400) Route de Saint-Michel		
Déchèterie de L'Isle d'Espagnac (16340) Avenue Maryse Bastié, ZI n°3		
Déchèterie de Mouthiers-sur-Boëme (16440) ZE « Les Rentes »		
Déchèterie de Soyaux (16800) Chemin de Bressour, ZE « Croix Blanche »		

Les obligations des particuliers :

- Respecter les conditions d'accès et ne pas encombrer l'accès aux déchèteries
- Se référer à la signalétique pour le dépôt des déchets
- Respecter les consignes de tri et celles données par le gardien
- Ramasser les déchets éventuellement tombés au sol lors du dépôt dans les bennes ou les conteneurs...

LE TRAITEMENT : ADHESION CALITOM

Depuis juin 2017, le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême a confié la compétence « traitement » à Calitom. De la gestion du centre de tri ATRION en passant par le suivi des flux sortants des déchèteries départementales, Calitom centralise les données chiffrées de l'activité déchets de notre collectivité. Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême conserve la partie collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et du papier, la gestion des quais hauts de ces sept déchèteries mais également le déploiement des actions de prévention-réduction sur notre territoire.



Quelques chiffres à retenir :

Filières	Emballages recyclables et papiers	Verre	Ordures ménagères	Apports en déchèteries
2021	73 kg/an/hab	37 kg/an/hab	196 kg/an/hab	273 kg/an/hab
Par rapport à 2020	+2.82%	+8.82%	Identique	+14.71%
Moyenne en Charente 2021	75 kg/an/hab	41 kg/an/hab	184 kg/an/hab	332 kg/an/hab
Moyenne régionale 2020	57 kg/an/hab	40 kg/an/hab	234 kg/an/hab	316 kg/an/hab



Les données du centre de tri :

Les données ci-dessous représentent les tonnages validés par le centre de tri. Ils diffèrent des tonnages expédiés indiqués dans le « synoptique déchet » en fin de rapport.

MATIÈRES RECYCLÉES

15.84% DE TAUX DE REFUS (MOYENNE EN CHARENTE 17.3%)

Journaux, revues, magazines :

3 303 t. / Saica, Espagne

Gros de magasins (papier teinté) :

1 914 t. / Saica, Espagne

Cartonnettes :

1 443.5 t. / Saica, Espagne

PET clair (bout. plast. transparentes claires) :

433 t. / Suez, Bayonne

PET foncé (bout. plast. transparentes colorées) :

82 t. / Suez, Bayonne

PEHD (flacons opaques) :

174 t. / Suez, Espagne

PELD (films plastiques) :

395.7 t. / Suez, Châlons-en-Champagne

Polypropylène (barquettes plastiques) :

117 t. / Suez, Mendé

PS (polystyrène) :

49.7 t. / Suez, Autriche

Acier :

378.3 t. / Sabatier, Charente

Briques alimentaires :

75 t. / Suez, Hondouville

Aluminium :

57.3 t. / Espagne + RVM France

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

C'est quoi ?

Les OMR sont constitués de déchets de faible dimension comprenant :

- Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal et répété des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers ;
- Les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières (excluant la terre, les pots en terre cuite et les végétaux...) ;
- Les déchets du nettoyage et les détritres des halles, marchés, etc.
- Les déchets provenant des écoles, cantines, hôpitaux (à l'exception des déchets à risques qui doivent suivre une filière de traitement spécifique) et tous les bâtiments publics.



Quelques chiffres à retenir :

Déchets collectés sur GrandAngoulême	2020	2021	Évolution (%)
Tonnage OMR (sac, bac noir)	27 400 t	27 733 t	+ 1,21
Ratio Production des OMR	192 kg	195 kg	+ 1,21
Tonnage DMA (Déchets Ménagers Assimilés) (Sacs, bacs jaunes et noirs + verre + encombrants + végétaux + déchèteries)	79 156 t	88 151 t	+ 11,36
Ratio de production (DMA) kg / hab / an	556,8 kg	620 kg	+ 11,36

LES EMBALLAGES ET LE PAPIER

C'est quoi ?

Les déchets d'emballages ménagers et papiers recyclables ou « collecte sélective » sont les déchets issus des emballages commerciaux courants, pouvant faire l'objet d'une collecte traditionnelle (sacs, bacs ou colonnes enterrées) et d'une valorisation matière pour laquelle les filières aval sont organisées, et le procédé économiquement rentable. Les Eco-organismes font évoluer régulièrement la liste de ces déchets d'emballages. Plusieurs sortes de papiers sont généralement associées à ce flux, car collectés en même temps (sacs, bacs et colonnes enterrées jaunes).



Quelques chiffres à retenir :

Performance de la collecte sélective	2020	2021	Évolution (%)
Tonnage collectés (hors verre)	10 029 t	10 328 t	+ 2,9
Ratio kg / hab / an (hors verre)	70,5 kg	72,6 kg	+ 2,9
Tonnage expédié « emballages métalliques »	397 t	471 t	+ 18,6
Tonnage expédié « emballages plastiques »	854 t	837 t	- 1,9
Tonnage « papiers et cartons »	6 829 t	6993 t	+21,4
Tonnage expédié « sacs jaunes vides »	283 t	396 t	+ 39,9

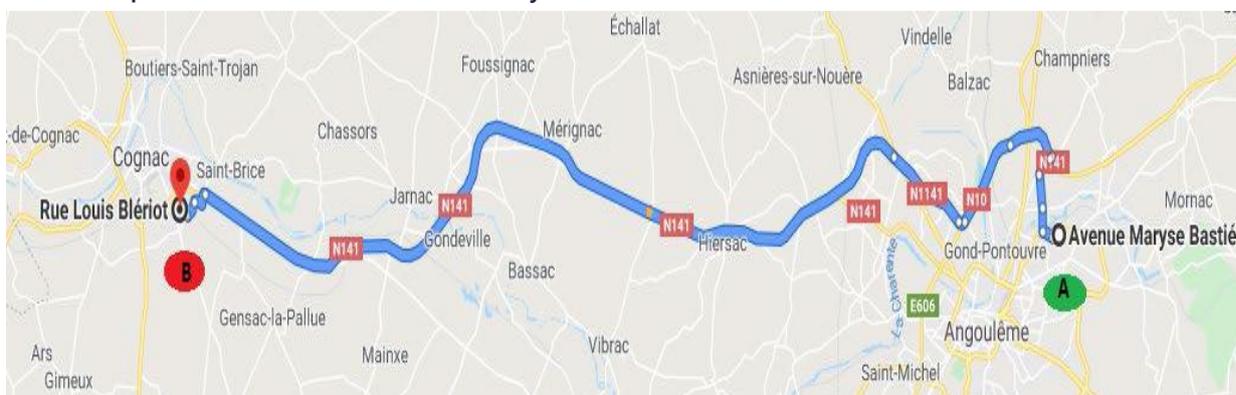
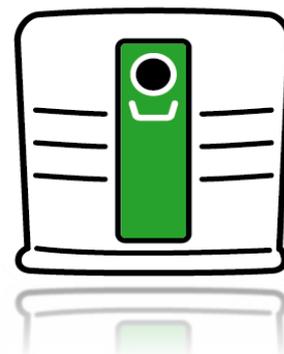
" En 2021, ce sont près de 3 % d'emballages et papiers supplémentaires qui ont été collectés dans les sacs, bacs ou colonne enterrée jaune "

LES EMBALLAGES EN VERRE

C'est quoi ?

Le verre pouvant être déposé dans les colonnes à verre concerne uniquement le verre d'emballages ménagers, c'est à dire les bouteilles, les pots et les bocaux transparents ou colorés.

Le verre est collecté et acheminé en régie par une semi-remorque à partir de la zone de transfert de déchèterie de L'Isle d'Espagnac (A) vers le site d'Everglass à Chateaubernard (B) permettant au service d'optimiser la collecte et ses tournées. Après sa collecte, le verre est débarrassé de ses impuretés et broyé. Le calcin ainsi obtenu est transporté chez Verralia à Cognac (16) pour y être mélangé dans un four puis transformé en bouteille. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50 % de matière recyclée.



Quelques chiffres à retenir :

Performance de la collecte du verre	2020	2021	Évolution (%)
Tonnages collectés	4 854 t	5 232 t	+ 7,8
Ratio kg / hab / an	34,1 kg	36,8 kg	+ 7,8
Nombre de colonnes aériennes	414	479	+ 15,70
Nombre de colonnes enterrées	128	140	+ 9,3
Ratio nombre de colonne / habitant	1/262	1/230	+ 5,26

" Près de xxx colonnes à verre à disposition.

Le verre, un matériau recyclable à l'infini et une économie circulaire 100% Charentaise ! "



Collecte

Opération consistant à l'enlèvement des déchets chez le producteur ou aux points de regroupement.

Déchet

D'après la loi du 15 juillet 1975 "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné, où le public dépose ses déchets encombrants, bouteilles en verre, papiers-cartons, déchets verts (tailles de haies, tontes, etc...), gravats, mais aussi des déchets ménagers spéciaux tels que les huiles de vidange, les piles et batteries, les solvants, les peintures, les produits phytosanitaires, les acides et bases...

DMA :

Déchets Ménagers et Assimilés : verre d'emballage + collecte sélective + ordures ménagères résiduelles

Déchet ultime

D'après la loi du 13 juillet 1992, est un résidu ultime " un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ".

Dépôt sauvage

Dépôt clandestin des déchets sans autorisation communale et sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Regroupent les déchets des objets ou des composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électroniques (exemples : télévision, ordinateur, téléphone, réfrigérateur, lecteur DVD, perceuse...)

Elimination

Ensemble des opérations de collecte, transport, traitement et stockage des déchets

ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Installation dont l'exploitation peut être source de dangers ou de pollutions. Son exploitation est réglementée. On distingue celle soumise à déclaration à la préfecture et celle soumise à autorisation préfectorale après enquête publique.



Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)

Cela désigne la fraction des déchets ménagers qui est putrescible et qui peut donc être compostée : déchets de cuisine, certains déchets verts, les papiers-cartons...

Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets industriels spéciaux

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets ménagers ou assimilés et des déchets inertes, gravats et déblais

Lombricomposteurs

Composteur d'appartement composé de plateaux superposés. Dans un premier temps, les vers n'occupent qu'un plateau, puis, une fois les déchets transformés en compost, ils changent d'étage grâce aux petits trous aménagés dans les plateaux.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilés : verre d'emballage + collecte sélective + ordures ménagères résiduelles

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne les déchets qui restent après des collectes sélectives. La composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

PRPGD

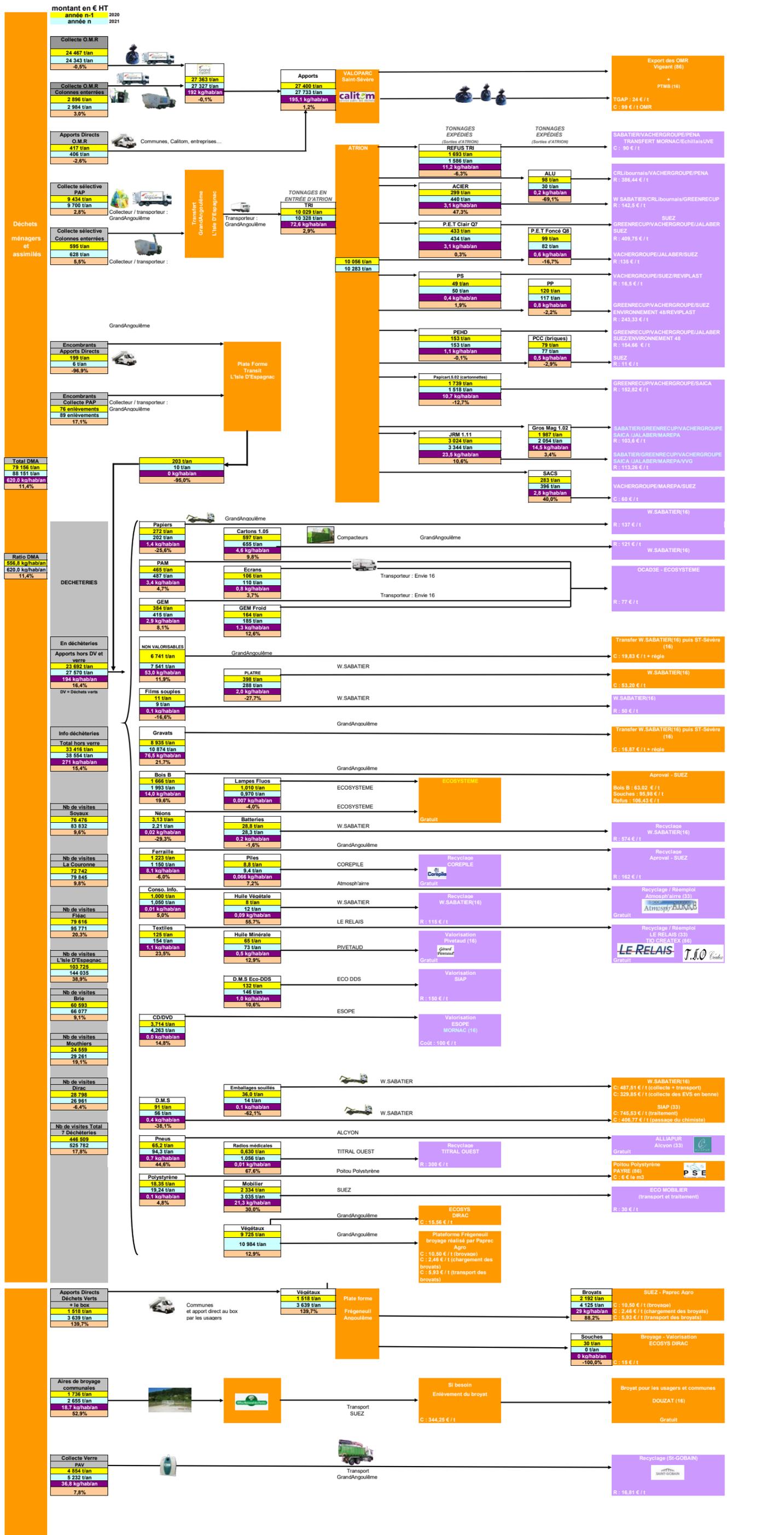
Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

REP

Responsabilité Elargie du Producteur

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Réduire nos déchets
Ensemble c'est possible !

